

16 avril 2007

Séance générale du 16 avril 2007

Procès-verbal de la séance générale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 16^e jour d'avril 2007, à 19h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Madame Michelle Power, conseillère, est absente.
Monsieur Michel Merleau, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19h40

ORDRE DU JOUR

No 2007-04-0342

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que l'ordre du jour de la présente séance générale soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions.

- Monsieur Yvan Deshaies discute du projet d'aménagement d'un parc de stationnement incitatif à l'intérieur de la bretelle d'accès de l'autoroute 35 et de l'augmentation des estimés des coûts de réalisation de ce projet.

— — — —

16 avril 2007

PROCÈS-VERBAUX

No 2007-04-0343

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2007

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 2 avril 2007, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 avril 2007 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-04-0344

Dépôt des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 22 mars et 5 avril 2007

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accuse réception des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues les 22 mars et 5 avril 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2007-04-0345

Dépôt des certificats de procédure d'enregistrement relatif aux règlements n^{os} 0683, 0685 et 0686

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'enregistrement portant sur le règlement n^o 0683, a été tenue le 2 avril 2007, de 9 h 00 à 19 h 00, et qu'une procédure d'enregistrement portant sur les règlements n^{os} 0685 et 0686 a été tenue les 2, 3 et 4 avril 2007, de 9 h 00 à 19 h 00;

16 avril 2007

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0683 intitulé : « Règlement autorisant des travaux relatifs aux infrastructures municipales de la rue Lalemant et d'une section de la rue Saint-Hubert décrétant une dépense n'excédant pas 1 084 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0685 intitulé : « Règlement autorisant l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur pour les Services de police et de sécurité incendie, décrétant une dépense n'excédant pas 569 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

D'accuser réception du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement n° 0686 intitulé : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de décontamination des sols et des bâtiments, la démolition de certains bâtiments ainsi que l'aménagement du Parc Yvan-Roy, phase I, situés sur le site de l'ancien complexe « Singer », décrétant une dépense n'excédant pas 3 735 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2007-04-0346

**Droit d'utilisation du terrain de l'aéroport municipal –
Activités de parachutisme**

CONSIDÉRANT que le terrain de l'aéroport est constitué principalement de parties des lots 770 et 771 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean et qu'il est une propriété de la Ville ;

CONSIDÉRANT la demande des autorités de la base militaire pour l'utilisation du terrain de l'aéroport pour des activités de parachutisme ;

CONSIDÉRANT que pour conserver leur certification de parachutiste, les militaires doivent pratiquer l'activité de façon régulière ;

CONSIDÉRANT que les autorités de la base militaire se rendent responsables des réclamations qui pourraient découler d'une telle utilisation ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

16 avril 2007

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise les autorités de la base militaire à utiliser le terrain de l'aéroport municipal pour des sauts en parachute.

Que le Conseil municipal demande aux autorités de la base militaire d'aviser la ville et la tour de contrôle à chaque fois que des activités de parachutisme sont prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-04-0347

Vente d'une partie des lots 237-24, 237-26, 236-3 et 236-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Athanase à la compagnie « Buanderie Blanchelle inc. »

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par la personne morale « Buanderie Blanchelle inc. » concernant une partie des lots 237-24, 237-26, 236-3 et 236-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Athanase, d'une superficie approximative de 21 021,8 m², située sur l'avenue Montrichard, pour une somme d'environ 169 645,93 \$, taxes applicables en sus ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accepte l'offre d'achat présentée par la personne morale « Buanderie Blanchelle inc. » concernant une partie des lots 237-24, 237-26, 236-3 et 236-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Athanase, d'une superficie approximative de 21 021,8 m², située sur l'avenue Montrichard, pour une somme d'environ 169 645,93 \$, taxes applicables en sus.

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le protocole d'entente, l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire au processus de vente de terrains industriels en faveur de « Buanderie Blanchelle inc. » ou ayant droits.

Que les honoraires professionnels et frais liés à l'exécution de la présente soient assumés par l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

FINANCES MUNICIPALES

16 avril 2007

No 2007-04-0348

Dépôt des états financiers 2006 et du rapport des vérificateurs

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

D'accuser réception des états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2006, tel que présenté par le trésorier, lesquels se résument comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Revenus | 106 418 831 \$ |
| Dépenses de fonctionnement | 88 511 451 \$ |
| Autres activités financières | 17 634 390 \$ |
| Résultat avant affectations | 272 990 \$ |
| Affectations nettes et financement L.T. | 3 277 456 \$ |
| Résultat net | 3 550 446 \$ |

D'accuser réception du rapport des vérificateurs portant sur ces états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- --

Madame la conseillère Christiane Marcoux quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2007-04-0349

Versement d'une commandite au Salon d'été 2007

CONSIDÉRANT que le « Groupe Le Canada Français » tiendra les 27, 28 et 29 avril prochains, le Salon d'été 2007 au Colisée Isabelle-Brasseur ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisé le versement d'une commandite au montant de 2 477,77 \$ au « Groupe Le Canada Français » représentant 50% des coûts de location du Colisée Isabelle-Brasseur pour la tenue, à cet endroit, du Salon d'été 2007.

Que ces argents soient pris au fonds général d'administration de la Ville au poste budgétaire 02-131-00-300

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- --

RESSOURCES HUMAINES

16 avril 2007

No 2007-04-0350

Signature d'une entente de départ – monsieur Michel Hamel

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et monsieur Michel Hamel sont consentants de mettre fin, de gré à gré, au contrat de travail les liant :

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que soit autorisée la signature d'un acte de transaction et quittance avec monsieur Michel Hamel, relativement aux modalités de résiliation du contrat de travail liant la Ville et ce dernier, et ce, à compter du 5 février 2007.

Que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer cet acte pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que le trésorier soit autorisé à verser le montant requis, selon les modalités convenues à cette convention et ce, à même les crédits disponibles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2007-04-0351

Appui au mémoire sur la réforme du soccer - 2007

CONSIDÉRANT que le 14 novembre 2006, l'Association québécoise du loisir municipal (A.Q.L.M.) transmettait à monsieur Jean-Marc Fournier, alors ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, son mémoire sur la réforme du soccer et portait ainsi à l'attention du Gouvernement provincial l'importance d'établir des mécanismes de concertation entre le milieu des fédérations sportives et le milieu municipal ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une fédération modifie les règles de la pratique du sport qu'elle régit et que ces modifications ont un impact sur les infrastructures donc directement sur le budget municipal ou sur les mécanismes d'accueil des participants (notion de territoire ouvert : résident -vs- non-résident), il semble dans l'ordre des choses que les municipalités soient parties prenantes de ces changements ou à tout le moins consultées ;

CONSIDÉRANT que de façon générale, l'Association québécoise du loisir municipal (A.Q.L.M.) et le

16 avril 2007

Regroupement québécois des unités régionales de loisir et de sport (R.Q.U.R.L.S.) sont en accord avec les objectifs poursuivis par la Fédération de soccer du Québec, mais ils recommandent que des mécanismes soient mis en place afin de développer une plus grande complémentarité entre les actions de chacun, dans le respect des rôles et des responsabilités de tous les acteurs impliqués ;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au mémoire déposé par l'Association québécoise du loisir municipal (A.Q.L.M.) conjointement avec le Regroupement québécois des unités régionales de loisir et de sport (R.Q.U.R.L.S.) sur la réforme du soccer se veut en geste symbolique visant à favoriser une plus grande concertation entre le milieu municipal et celui des fédérations sportives ;

CONSIDÉRANT que l'organisme « Club de Soccer Haut-Richelieu » voit d'un bon œil une planification concertée entre les fédérations et le milieu municipal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gauthier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie les recommandations énoncées par l'Association québécoise du loisir municipal (A.Q.L.M.) conjointement avec le Regroupement québécois des unités régionales de loisir et de sport (R.Q.U.R.L.S.) dans le mémoire sur la réforme du soccer confirmant ainsi son rôle de représentation en matière de loisir municipal auprès des instances provinciales et nationales.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux différents organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Madame la conseillère Christiane Marcoux reprend siège dans la salle des délibérations.

No 2007-04-0352

Appel d'offres – SA-253-LP-07 – acquisition et installation de modules de jeux pour divers parcs de la ville

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux pour divers parcs situés sur le territoire de la municipalité, trois (3) soumissions ont été reçues à cet égard et se lisent comme suit :

| Soumissionnaire | Prix (taxes exclues) |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| – <u>Go-Élan inc.</u> (Bécancour) | (partielle) 98 787,05 \$ |

16 avril 2007

| | | |
|---|--|---------------|
| – | <u>Tessier Récréo-Parc inc.</u> (Nicolet) | 118 526,75 \$ |
| – | <u>Équipements Récréatifs Jambette inc.</u> (Lévis) | 110 882,35 \$ |

CONSIDÉRANT que ces trois (3) soumissions se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération adoptée par le Conseil municipal par la résolution n° 2005-04-0322 et dont la composition du comité a été modifiée par la résolution n° CE-2007-03-0079 adoptée par le Comité exécutif le 22 mars 2007;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soient octroyés aux soumissionnaires conformes, les contrats pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux selon le détail suivant :

| Soumissionnaire | Parc | Prix (taxes excl.) |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Équipements Récréatifs Jambette inc. | J.-Wilfrid-Boutin | 20 539,75 \$ |
| Tessier Récréo-Parc inc. | Marcel-Bernard | 11 407,75 \$ |
| Équipement Récréatifs Jambette inc. | du Centre | 21 191,95 \$ |
| Tessier Récréo-Parc inc. | des Érables | 23 224,75 \$ |
| Équipements Récréatifs Jambettes inc. | Pierre-Benoît | 11 355,38 \$ |
| Go-Élan inc. | Châteauguay | 7 450,63 \$ |
| Tessier Récréo-Parc inc. | Marcel-Fredette | 17 450,75 \$ |

le tout en conformité avec les devis et autres documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans les soumissions et ce, pour un montant total approximatif de 112 649,21 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes requises à cette fin soient appropriées comme suit :

- une somme de 95 198,96 \$ (plus taxes) au fonds de parc de la Ville (poste budgétaire 22-700-00-300);

16 avril 2007

- une somme de 17 450,75 \$ (plus taxes), soit la somme requise pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux destinés au parc Marcel-Fredette, au fonds du règlement d'emprunt n° 0681 (poste budgétaire 22-706-81-400), conditionnellement toutefois à l'approbation et à l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

No 2007-04-0353

Appel d'offres – SA-423-AD-07 – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue Dollard entre les rues Saint-Georges et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que suite à la parution d'un appel d'offres **public** pour la reconstruction des infrastructures municipales de la rue Dollard entre les rues Saint-Georges et Saint-Jacques, neuf (9) soumissions ont été reçues à cet égard et se lisent comme suit :

| Soumissionnaire | Prix (taxes incluses) |
|--|------------------------------|
| - <u>Lavoie Construction Inc</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu) | 414 000,00 \$ |
| - <u>P. Baillargeon Ltée</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu) | 421 017,26 \$ |
| - <u>B. Frégeau & Fils Inc.</u> (Saint-Alexandre) | 431 647,47 \$ |
| - <u>Les Constructions M. Morin Inc.</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu) | 436 763,51 \$ |
| - <u>Construction Beaudin & Courville Inc.</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu) | 467 077,48 \$ |
| - <u>Construction Benvas Inc.</u> (Varenes) | 488 817,01 \$ |
| - <u>Carrière Bernier Ltée</u> (Saint-Jean-sur-Richelieu) | 498 832,63 \$ |
| - <u>Les Constructions Bricon Ltée</u> (Saint-Bruno) | 499 752,85 \$ |

16 avril 2007

– C.R. Ménard Inc. 529 540,97 \$
(Longueuil)

CONSIDÉRANT que ces neuf (9) soumissions se sont avérées conformes aux exigences techniques et administratives des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Lavoie Construction Inc. », le contrat pour la reconstruction des infrastructures municipales de la rue Dollard entre les rues Saint-Georges et Saint-Jacques, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 414 000 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 0639 (code budgétaire 22-306-39-400).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– – – –

URBANISME

No 2007-04-0354

PIIA 07-1317 – monsieur Jean Desmarais – immeuble situé sur la rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jean Desmarais à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 277 du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et situé sur la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée à cet endroit;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 mars 2007, laquelle est favorable à l'acceptation sous conditions de ce plan;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit accepté, sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean Desmarais à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 277 du

16 avril 2007

cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et situé sur la rue Saint-Charles.

Que soient en conséquence autorisés, à cet endroit, les travaux de construction d'une résidence unifamiliale isolée, le tout tel que montré au plan PIA-07-1317-01, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et sous réserve de ce qui suit :

- l'ensemble des murs du bâtiment principal devra être recouvert de clins de bois véritable, dans les teintes de rouge ;
- l'ensemble des fenêtres doivent être à guillotine, comportant quatre ou douze carreaux, ou à battant, comportant six carreaux, et ne doivent pas être flanquées de volets ni comporter une imposte cintrée au-dessus ;
- la partie supérieure du mur de la façade principale, localisée au-dessus de l'avant-toit de la galerie, ne doit pas comporter de pignon, mais pourra comporter deux fenêtres au lieu d'une.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2007-04-0355

PIIA 07-1330 – monsieur Philippe Michaud pour Net & Hamac – immeuble situé au 218, rue Richelieu

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Philippe Michaud pour Net & Hamac à l'égard de l'immeuble constitué du lot 78 Ptie du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et situé au 218, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'installation d'une enseigne apposée sur le mur du bâtiment érigé à cet endroit;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 mars 2007, laquelle est favorable à l'acceptation de ce plan;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Philippe Michaud pour Net & Hamac à l'égard de l'immeuble

16 avril 2007

constitué du lot 78 Ptie du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean et situé au 218, rue Richelieu.

Que soit en conséquence autorisée l'installation, sur le bâtiment érigé à cet endroit, d'une enseigne murale d'une longueur d'environ 2,4 mètres et d'une hauteur d'environ 0,87 mètre, avec lettrage d'environ 1,27 cm d'épaisseur et profilé, le tout tel que montré au plan PIA-07-1330-01 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et sous réserve de ce qui suit :

- si l'enseigne est éclairée, elle devra l'être à l'aide d'un mobilier d'éclairage externe de style « bec de canard ».

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-04-0356

PIIA 07-1344 - monsieur Stéphane Mathieu – immeuble situé au 275, boulevard Saint-Luc

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Stéphane Mathieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 108-44 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Luc et situé au 275, boulevard Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit et de modification de l'espace de stationnement et des plantations;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 3 avril 2007, laquelle est favorable à l'acceptation de ce plan sous certaines conditions;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté, sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Stéphane Mathieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 108-44 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Luc et situé au 275, boulevard Saint-Luc.

Que soient en conséquence autorisés, les travaux d'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit de même que la modification de l'espace de stationnement et des plantations, le tout tel que montré aux plans PIA-07-1344-01 et PIA-07-1344-02 et au plan d'implantation et aux élévations réalisés

16 avril 2007

par Caroline Denommée en date du 29 mars 2007 (projet n° 27023, plans 1, 3 et 4), et sous réserve de ce qui suit :

- la présente résolution ne vise pas l'installation d'enseignes; des plans détaillés devront être soumis à cet égard;
- des plantations, respectant les spécifications du plan d'implantation préparé par Caroline Denommée, en date du 29 mars 2007 (projet 27023, plan 1), et du plan PIA-07-1344-02 devront être aménagées sur la propriété. À la plantation, les arbres à moyen et grand déploiement devront présenter une hauteur minimum de 1,2 mètre pour les conifères et un diamètre au tronc de 50 millimètres minimum pour les feuillus ;
- le projet devra respecter l'ensemble de la réglementation applicable au moment de l'émission du permis de construction.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-04-0357

Adoption du projet de règlement n° 0654

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement portant le n° 0654 et intitulé « Règlement de permis et certificats de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2007-04-0358

Adoption du projet de règlement n° 0656

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du projet de règlement portant le n° 0656 et intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

16 avril 2007

No 2007-04-0359

Tenue de la séance publique de consultation portant sur les projets de règlements n^{os} 0654 et 0656

CONSIDÉRANT l'adoption des projets de règlements n^{os} 0654 et 0656;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, le Conseil municipal doit tenir une séance publique de consultation à l'égard de ces projets de règlements;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Lamoureux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que la séance publique de consultation qui sera tenue à l'égard des projets de règlements n^{os} 0654 et 0656, le soit, le lundi 7 mai 2007 à compter de 18h30 dans la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de Ville, 188 Jacques-Cartier Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2007-04-0360

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n^o 0654

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Lamoureux, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n^o 0654 et intitulé « Règlement de permis et certificats de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 avril 2007.

- - - -

No 2007-04-0361

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n^o 0656

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n^o 0656 et intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 avril 2007.

16 avril 2007

No 2007-04-0362

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0693

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Lamoureux, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0693 et intitulé « Règlement concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité et abrogeant les règlements n^{os} 0251, 0483 et 0608 sur les mêmes sujets », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 avril 2007.

- - - -

No 2007-04-0363

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0694

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0694 et intitulé « Règlement autorisant des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et ses travaux connexes dans les rues des Colibris, des Sittelles, des Éperviers et de la Tourterelle, décrétant une dépense n'excédant pas 1 228 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 avril 2007.

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2007-04-0364

Adoption du règlement n° 0692

CONSIDÉRANT que le 2 avril 2007, une copie du projet de règlement n° 0692 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0692 et renoncent à sa lecture.

16 avril 2007

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0692 et intitulé « Règlement relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation et abrogeant les règlements n^{os} 0120, 0323, 0371, 0399, 0431, 0446, 0473, 0576 et 0613 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

COMMUNICATIONS

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET NO 126

Réclamations reçues de :

- a) Monsieur Jacques Rouleau, pour crevaison causée par un trou dans la chaussée devant le 12, rue Saint-Maurice.
- b) Doris Verrette, pour dommages à sa voiture causés par un nid de poule sur le boulevard Gouin.

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions.

- Aucune question n'est posée au Conseil municipal.

— — — —

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Monsieur le conseiller Robert Cantin se dit fort satisfait des efforts accomplis pour améliorer la situation financière de la Ville et demande qu'une analyse soit faite afin d'utiliser le surplus réalisé de la façon la plus profitable pour les contribuables.

D'autre part, monsieur Cantin mentionne avoir participé, la semaine dernière, au congrès de l'Association des industries

16 avril 2007

canadiennes de défense et de sécurité. Il mentionne qu'il déposera sous peu un rapport de ce qu'il y a constaté et soutient qu'il était important que la Ville y soit représentée étant donné les activités militaires et para-militaires qui sont exercées à Saint-Jean-sur-Richelieu.

- Monsieur le conseiller Jean Lamoureux discute des projets de règlements nos 0654 et 0656 relatifs aux permis et certificats et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, plus particulièrement des dispositions qu'on y retrouve en ce qui concerne les aménagements paysagers, les plantations et l'abatage des arbres. Il soutient qu'il faut s'assurer que ces règlements assurent une certaine cohérence avec la politique environnementale que s'apprête à adopter le Conseil municipal.

D'autre part, monsieur Lamoureux discute des états financiers et soutient que le surplus qui en ressort est le résultat de l'excellente collaboration de tous les employés qui ont su rationaliser les dépenses tout en maintenant un excellent service aux citoyens.

En ce qui concerne la diminution de la dette, monsieur Lamoureux mentionne que celle-ci est causée par la non réalisation de certains projets.

Enfin, en ce qui concerne le surplus réalisé, monsieur Lamoureux soutient que celui-ci devra être utilisé aux bénéfices des contribuables et leur être retourné directement.

- Monsieur le conseiller Michel Gauthier discute du projet d'aménagement d'un stationnement incitatif dans la bretelle d'accès de l'autoroute 35. Il mentionne qu'à ce jour, aucune entente n'est encore intervenue officiellement avec le ministère des Transports du Québec et qu'à la vue du nouvel estimé des coûts de réalisation, ce projet doit être complètement réanalysé.
- Monsieur le conseiller Stéphane Legrand considère extrêmement positifs les résultats des états financiers de la Ville et mentionne que ceux-ci sont principalement dus au dynamisme économique de la Ville et à l'excellente collaboration de tous les employés municipaux

D'autre part, monsieur Legrand mentionne qu'un plan d'intervention a été préparé en vue de régler les problèmes de stationnement qu'on vécus les résidents du secteur du Cégep au cours des dernières semaines.

- Monsieur le conseiller Jean Fontaine mentionne avoir été étonné de l'importante hausse de l'estimé des coûts de construction d'un stationnement incitatif dans la bretelle d'accès de l'autoroute 35, d'autant plus qu'aucune subvention gouvernementale n'a encore été officiellement

16 avril 2007

annoncée. En conséquence, monsieur Fontaine considère que ce dossier doit être complètement réanalysé.

- Monsieur le conseiller Philippe Lasnier mentionne qu'il participera, la semaine prochaine, au congrès du Regroupement des offices d'habitation du Québec.
- Monsieur le conseiller Germain Poissant fait part des besoins criants en logement social.

D'autre part, monsieur Poissant soutient que le surplus budgétaire réalisé par la Ville est le résultat du travail de tous les employés municipaux.

- Madame la conseillère Christiane Marcoux mentionne que les accotements de plusieurs chemins municipaux sont fortement détériorés et que des travaux de réfection sont nécessaires afin de préserver ces infrastructures.

En ce qui concerne le projet d'aménagement d'un stationnement incitatif, madame Marcoux rassure la population que le Conseil suit ce dossier de très près.

- Monsieur le conseiller Yvan Berthelot attribue à de nombreux facteurs les résultats positifs des états financiers de la Ville, dont une bonne rationalisation et un suivi serré des dépenses, des circonstances économiques favorables et une température clémente à l'automne dernier. De plus, monsieur Berthelot mentionne qu'un changement de culture s'installe de façon graduelle dans l'ensemble de l'appareil municipal, ce qui permet à la Ville de réaliser d'importantes économies.

Monsieur Berthelot remercie l'ensemble de ses collègues du Conseil municipal de même que les employés municipaux pour leur bonne collaboration. En ce qui concerne l'utilisation qui sera faite du surplus, monsieur Berthelot mentionne que le Comité des finances fera part de ses recommandations au Conseil.

D'autre part, monsieur Berthelot explique certains facteurs ayant contribué à une hausse de l'estimé des coûts de réalisation du stationnement incitatif dans la bretelle d'accès de l'autoroute 35. Il mentionne qu'il ne faut surtout pas en rejeter la responsabilité sur les fonctionnaires municipaux qui n'ont qu'accompli le travail qui leur avait été demandé.

En ce qui concerne le dossier relatif aux inconvénients occasionnés par le passage des autobus sur la rue Georges-Phaneuf, monsieur Berthelot mentionne que tous les résidents du secteur seront rencontrés afin de trouver une solution aux problèmes qu'ils éprouvent.

Enfin, monsieur Berthelot invite les citoyens à participer aux activités qui seront tenues le 22 avril prochain dans le cadre de la Journée de la Terre

16 avril 2007

- M. le maire mentionne que le surplus réalisé est le résultat de l'excellente collaboration de tous les employés municipaux. Monsieur Dolbec rassure tous les contribuables de la Ville qu'ils bénéficieront de ce surplus.

Enfin, en ce qui concerne le projet d'aménagement d'un stationnement incitatif, monsieur Dolbec mentionne que ce dossier fait actuellement l'objet d'une analyse complète de la part des fonctionnaires attitrés à ce dossier.

-- -- --

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2007-04-0365

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

La séance se lève à 20h45

Greffier

Maire